

A tous nos clients

Renens, le 2 juin 2020

QR-facture dans les créanciers dès le 30 juin 2020

Madame, Monsieur,

La QR-facture établie selon les normes ISO 20022 est introduite en Suisse à partir du 30 juin 2020. L'objectif est d'harmoniser, de simplifier et de faciliter les paiements grâce à l'automatisation du traitement des données.

Dès le 30 juin 2020, vos fournisseurs habituels seront susceptibles d'émettre des QR factures qui devront être saisies dans votre application **SADIES Créanciers**.

Aujourd'hui, nous vous proposons deux lecteurs QR codes que vous pouvez commander directement. Nous vous proposons les deux fournisseurs suivants :

DATIVE SwissReader SR-100QR



Lit uniquement les QR-codes

Connexion USB, aucun logiciel à installer.

<https://www.dative.ch/produkte/de-swiss-qr-code-scanner-sr-100qr-de/>

Ce lecteur lit les QR Codes. Si vous avez déjà un lecteur BVR, en attendant que les anciens BVR disparaissent, vous pourrez basculer d'un lecteur à l'autre.



CREALOGIX PayEye Swiss QR Code Reader et BVR



Lit les « anciens » BVR et les QR codes

Connexion USB, bluetooth ou wifi.

Une station d'accueil est à prévoir avec ce lecteur QR Code.

<https://shop.crealogix.com/scanner/payeyebundle.html>

Ce lecteur lit les anciens BVR et les nouveaux QR codes.
Nécessite l'installation d'un logiciel à paramétrer selon les spécificités Sadies.

Convient à des petits volumes de factures.

Crealogix propose, dans sa documentation, un lecteur Giromat pour le traitement de gros volume mais à un prix bien plus élevé. De notre côté, nous développons une solution permettant de traiter des lots de QR Factures via l'application Sadies Scan.

L'ancien lecteur BVR reste bien entendu valable pour toutes les factures qui seront encore émises avec les anciens BVR voués à disparaître.

Nos collaboratrices du support logiciel restent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Sadies SA

